



PRÉSIDENTENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL *UL*

ARRETE N° 014 /UL/P/SG/2019

***portant publication de la liste des candidats retenus par établissement
aux élections décanales et directoriales de 2019 à l'Université de Lomé***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LOME,

Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo,
ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970, portant création de l'Université du
Bénin ;

Vu le Décret N° 2000-016/PR du 8 mai 2000, portant modalités d'élection des organes
de direction des universités du Togo ;

Vu le décret n° 2001-094/PR du 9 mars 2001, portant changement de la dénomination
«Université du Bénin» ;

Vu le décret n° 2016-065/PR du 11 mai 2016, portant nomination du Président de
l'Université de Lomé ;

Vu l'arrêté n° 010/UL/P/SG/2019 du 25 février 2019, portant création d'une
commission électorale à l'Université de Lomé ;

Vu le rapport de la commission électorale de l'Université de Lomé du 25 mars 2019 ;

ARRETE :

Article 1 : La liste des candidats retenus par établissement pour les élections
décanales et directoriales de 2019 est publiée dans les conditions ci-après :

